

Paris, le 5 septembre 2018

Numerus clausus : arrêtons de prendre le problème à l'envers !

Selon *France Info*, le gouvernement souhaiterait supprimer le numerus clausus et réformer en profondeur les études de santé.

Si la CSMF est favorable à une refonte des études de médecine qui ne sont aujourd'hui plus adaptées à l'exercice médical, elle reste opposée à une dérégulation totale du nombre de médecins formés. Et ce pour plusieurs raisons :

- Certes le manque de médecins se fait sentir sur l'ensemble des territoires, comme en témoignent les difficultés pour être suivi par un médecin traitant ou obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable dans beaucoup de spécialités. Mais ouvrir les vannes du nombre de médecins formés n'aura qu'un impact dans dix à douze ans – trop tard ! – et ne résoudra en rien les problèmes actuels d'accès aux soins.

- Les Français font aujourd'hui les frais des décisions politiques des années 90. Instauré en 1971, le numerus clausus qui était de 8 671 en 1977, a été par la suite drastiquement diminué pour atteindre seulement 3 500 en 1993 : on s'imaginait à l'époque qu'en formant moins de médecins, on allait limiter les dépenses de santé !

Depuis, les gouvernements successifs ont progressivement relevé le numerus clausus qui a retrouvé le niveau des années 70 ces dernières années (8 500 en 2018). Il y aura donc d'ores et déjà plus de médecins dans moins de dix ans.

- L'enjeu est aujourd'hui de former des médecins de qualité et il faut pour cela tenir compte des capacités de formation de nos facultés de médecine, tout en préparant les futurs médecins à l'exercice médical de demain. Les bouleversements technologiques vont avoir rapidement une incidence importante sur le métier médical et sur les besoins en nombre de médecins.

Oui, il faut réformer l'accès aux études de médecine, tout en conservant un mode de sélection en adéquation aux besoins futurs en médecins. Mais il faut aller beaucoup plus loin et réformer l'ensemble des études médicales, tant le premier que le deuxième cycle, pour assouplir les parcours des étudiants et ouvrir des possibilités de carrières différentes. Cela passe notamment par un enseignement diversifié (y compris des humanités et du management), le développement des stages de formation en pratique de ville...

La CSMF appelle à une grande concertation entre tous les acteurs pour une réforme devenue indispensable.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.